



U.F.A.L. Association loi 1901

Présentation

L'U.F.A.L. (Union des Familles Laïques) est une association intervenant dans le champ social

Son rôle est de :

- définir et de défendre les droits et les intérêts matériels et moraux des familles, de les représenter en toutes circonstances, d'agir en leur nom et d'intervenir, notamment auprès des pouvoirs publics, des organismes semi-publics, des collectivités et des institutions publiques,
- d'agir avec tous les partenaires constitutifs de la vie sociale, en vue de garantir les droits et les intérêts matériels et moraux des familles et de l'enfant, dans le respect de la laïcité, de l'État et de la société.

Ses agréments :

- Association agréée par le ministère de la Santé au titre de la loi du 4 mars 2002 pour la représentation des usagers.
- Association agréée « Jeunesse et Éducation populaire » par le ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative.
- Association agréée de consommateurs

Ses interventions :

L'U.F.A.L. a vocation à intervenir dans tous les domaines où l'intérêt des citoyens et de leurs familles est concerné : travail, logement, environnement, éducation, protection sociale, services publics :

- par la tenue de permanences sociales et de consommation ainsi que de conseils juridiques gratuits ;
- par l'aide familiale aux leçons et à la promotion de la lecture et l'animation d'activités de loisirs éducatifs, etc.
- par l'organisation de manifestations autour des thèmes qui lui sont chers.
- par des actions de solidarité et d'aide pour l'accès aux soins ou pour l'écologie.

L'U.F.A.L de Mios

peut intervenir pour tout problème que ce soit sur le plan social, de violence familiale et intra-familiale, de consommation et en relation avec le système de santé, et est donc ouvert à tous et propose à chacun : accueil, conseil, appui, médiation.

Exemples de cas traités :

- litige entre locataire et propriétaire (loyers impayés....insalubrité du logement..)
 - surfacturation (EDF, opérateurs téléphoniques..)
 - constitution de dossier de surendettement
 - produit acheté défectueux (ex : machine à laver...TV...)
 - défaut de vice sur une construction
 - médiation au sein de la famille
 - difficultés à constituer des dossiers divers (aides sociales).
 - Difficulté à avoir une couverture sociale
 - Litige entre employeurs et apprentis....
- Etc.....

L'U.F.A.L de Mios

Vous reçoit lors d'une **permanence**
tous les jeudis de 10h à 12h (sauf vacances
scolaires)

Au : **7 Route de la Saye**
Lillet
33380 MIOS

1 permanence téléphonique est à votre écoute

Du lundi au vendredi de 10h à 12h
Et de 15h à 19h
Au **05 56 26 44 81**

Vous pouvez également nous écrire à :
ufalmios@sfr.fr

Et consulter le blog de l'U.F.A.L 33 :
<http://blog.ufal.info/33/>

L'Equipe de l'U.F.A.L de Mios :
Président : Christian GAUDRAY
Secrétaire : Mathilde FREMION
Trésorier : Mélinda DASSY

Adhésion à l'U.F.A.L : 20€/an et par famille